

E 2300 Paris 43

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,
au Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz*

RP

Paris, 3 avril 1890

J'ai l'honneur de vous accuser réception des lettres politiques n° 12 à 16¹ de Berlin, Rome et Washington relatives à la retraite du Prince de Bismarck. En vous remerciant très vivement de ces communications, il me sera permis de rappeler que les 3 et 8 mars, c'est-à-dire 15 et 9 jours avant la publicité donnée à la retraite du Chancelier, je vous avais signalé, de source anglaise ce qui se préparait; mon interlocuteur avait même ajouté «le successeur de Bismarck sera un militaire mais pas Waldersee». On peut donc admettre que, dans certains cercles de la cour, la retraite du Chancelier était arrêtée et préparée.

En France, il y a des impressions très différentes à l'égard de la retraite du Chancelier.

1. Cf. E 2200 Paris 1/235.



Les uns l'ont saluée comme la fin de l'ère commencée en 1870; pour eux, il fallait attendre que la Trinité «Guillaume, Moltke, Bismarck» eût disparu, pour que la France pût songer à modifier l'orientation de la politique résultant pour elle de la paix de Francfort. Des personnages considérables, des premiers parmi les hommes politiques français, appartiennent à ce groupe. Peu après l'incident Schnaebelé (voir rapport du 23 mai 1887)², M. Jules Ferry me disait: «J'ai pensé et agi comme un homme résolu à ne pas faire la guerre tant que M. de Bismarck serait en vie; après lui, les circonstances pourraient peut-être se modifier et avec elles l'échiquier européen; et alors notre politique aurait pu changer, peut-être d'orientation; je n'en sais rien.» Il est à noter que, déjà cette semaine, M. Jules Ferry vient de faire aux enfants des écoles alsaciennes-lorraines de Paris un discours qui rentre plutôt dans le cadre cher aux membres de la ligue des patriotes.

Un second groupe de Français a certainement vu la retraite du prince de Bismarck avec regret, parce qu'il considérait sa présence aux Affaires comme une garantie de paix. Rassasié de gloire, ayant obtenu pour son pays en une génération la réalisation des rêves de trois générations, il était assez fort pour pouvoir céder et pour pouvoir dire: «Je ne veux pas que l'affaire des Carolines, l'affaire des Samoa, l'affaire Schnaebelé amènent des complications sérieuses». Un successeur n'ayant pas à son actif les services rendus par M. de Bismarck, ayant d'ailleurs derrière lui un souverain qui ne paraît pas encore comprendre l'utilité des tampons et qui paraît prêt à s'offrir chevaleresquement en but aux attaques, pourra-t-il aussi facilement céder ou obliger les autres autour de lui à céder? Dans le monde des affaires, sans se montrer inquiet pour une époque rapprochée, on ne cache pas l'impression que Bismarck était le prince de la paix, quand-même il était un Prussien, tandis qu'on ne sait pas si son successeur, contre lequel on n'a d'ailleurs pas de défiances, pourra rester dans la même ligne de conduite.

[...]³

2. Cf. E 2300 Paris 40.

3. Lardy évoque ensuite le problème de la représentation de l'Ethiopie par l'Italie à la Conférence de Bruxelles. Les tensions entre la Serbie et la Bulgarie et la personne de l'ambassadeur Billot, qui s'apprête à représenter la France à Rome.